

PROCES-VERBAL de SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 novembre 2017 - 19 h 00

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, MALET, MATHIEU-DEBLACHE, RANGOLY, SIMÉON et VITET Mrs BAË, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, LOUZON, MARIN, PERROT, PETER, PILET, RIVIER et SÉVERAC à partir de 19h54
PROCURATIONS	Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. BROUSSE a donné procuration à Mme VITET M. CHOUARD a donné procuration à Mme KRIER M. LORRAIN a donné procuration à Mme BOBO M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMEON M. SEVERAC a donné procuration à M. MARIN jusqu'à 19h53
ABSENTS	M. IBOS (<i>excusé</i>)
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme MALET Laetitia
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2017 2 - Projet de nouveau cimetière 3 - Schéma directeur des eaux pluviales 4 - Dénomination d'une voie – Lieu-dit Pistoulet 5 - Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 6 - Rythmes scolaires rentrée scolaire 2018-2019 7 - Indemnités de conseil allouée aux comptables du Trésor – année 2017 8 - Marché de Maîtrise d'œuvre – déconstruction-reconstruction de la cuisine de l'école du Trépadé et extension de l'ALAE 9 - Acquisition de parcelles situées lieu-dit « Darre le Bosc de la Ferraterro » 10 - Transfert d'office dans le domaine public – Parcelle cadastrée BO 279 située chemin Canto- Laouzetto 11 - Travaux du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) 12 - Jardins partagés 2^{ème} tranche 13 - Plan Local de Déplacements (PLD) 14 - Projet mobilités 2020-2025-2030 15 - Le Muretain Agglo – Adoption du rapport de la CLECT suite à la fusion des intercommunalités du 1^{er} janvier 2017 16 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du CGCT 17 - Questions orales posées par les divers groupes 18 - Informations diverses

Date de la convocation : 2 novembre 2017	Date d'affichage : 3 novembre 2017
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 26
en exercice : 33	Votants : 32

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme MALET Laetitia du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	
	Abstention :	

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Travaux de voirie
2. Révision du PLU

Le groupe "Agir pour Fonsorbes

1. Dispositif lié à l'énergie renouvelable dans les logements à venir
2. La verbalisation électronique d'infraction

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

Mme le Maire : Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	
	Refus de vote :	
	Abstentions :	1 Mme DE COUX (absente au CM du 09/10/2017)
	Absents au CM du 09/10/17 :	1 M.FRANCHINA

2 - PROJET DE NOUVEAU CIMETIERE (délibération n° 2017-167)

M. Marin, Premier Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : (présentation du projet à l'aide d'une projection) Voici le plan du futur cimetière au niveau du chemin Marial, le parking prévu, la partie bâtie pour les cérémonies funéraires puis toute la partie des tombes et le jardin du souvenir.

Une servitude de passage est prévue pour l'entrée des entreprises qui viendront travailler dans le cimetière. Concernant l'évacuation du réseau pluvial, dans un premier temps, nous avons envisagé de mettre des citernes en acier de 120 m3 chacune avec des pompes de relevage, de façon à récupérer les eaux pluviales venant de toute la superficie du cimetière. En ce qui concerne le traitement général des eaux pour le cimetière, nous avons l'accord de la Préfecture et de tous les services environnementaux.

Cependant, il est possible que nous puissions nous passer des deux citernes puisque, et nous le verrons lors d'un prochain point de cette séance, des Fonsorbais nous ont proposé de nous vendre le terrain proche de ce futur cimetière. Nous sommes en train de réaliser un relevé topographique afin d'envisager l'évacuation des eaux, en s'abstenant d'installer les deux cuves de rétention des eaux pluviales en créant un bac de rétention, si c'est possible.

Il serait également possible de déplacer légèrement le cimetière, mais il faudrait déplacer également la servitude de passage. Tant qu'il n'y a pas les relevés topographiques de la zone, il est prématuré d'envisager cela.

Le budget primitif 2017 prévoyait un montant d'opérations pour une première partie des travaux de 500 000 euros. Le cabinet CIRCE, spécialisé pour l'étude et la réalisation des cimetières, a réalisé l'étude.

Il faut absolument qu'on se fasse accompagner pour ce type d'opération parce qu'il y a des dossiers administratifs extrêmement complexes.

Le projet comprend des espaces pour les caveaux, les tombes, un columbarium avec des cavurnes, un jardin du souvenir et une maison pour les familles avec un parking.

Il y avait une erreur sur le montant du maître d'œuvre car le coût TTC était indiqué dans la partie HT. Il est possible que le montant estimatif des travaux soit légèrement modifié du fait du changement du système de rétention d'eau dont je viens de vous parler, en effet sur le plan présenté il est prévu des cuves de rétention.

Le planning prévisionnel comprend les étapes suivantes :

- Octobre / novembre 2017 : dépôt du dossier loi sur l'eau
- Novembre 2017 : choix du maître d'œuvre
- Décembre 2017 : délibération pour le lancement de l'enquête publique et dépôt du permis de construire en décembre 2017
- Janvier / février 2018 : lancement du marché de travaux
- Avril 2018 : début des travaux
- Durée des travaux : 8 mois environ

- 1^o trimestre 2019 : ouverture du nouveau cimetière.

Il y a urgence parce que l'ancien cimetière commence à être saturé on ne sait pas si on va arriver à tenir les échéances, de ce fait, il est proposé de valider ce projet ainsi que son plan de financement et d'autoriser Mme le Maire à déposer le permis de construire.

Mme le Maire : pour corriger un petit peu ce que vient de dire M. Marin, nous avons demandé aux services de faire une étude par rapport aux emplacements actuellement disponibles sur l'ancien cimetière et les chiffres que nous avons, sauf une mortalité très importante sur la commune, ce que personne ne souhaite, nous laissent penser que nous pourrions "tenir" jusqu'à début 2019.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur ce projet ?

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : lorsqu'il sera en service, il sera exclusif ou bien les autres cimetières continueront à accueillir ?

Mme le Maire : les autres cimetières continueront à accueillir dans la mesure où il y aura des places disponibles. S'il y a des tombes en déshérences, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, il y aura possibilité d'acheter des concessions sur ces cimetières-là, mais nous savons pertinemment que si nous n'allons pas vite sur ce projet-ci nous serons confrontés à des difficultés.

Par-contre, nous étions inquiets à propos des nappes phréatiques qui sont très hautes sur Fonsorbes. Nous sommes rassurés car les études hydrologiques ont montré qu'à priori il n'y avait pas de problème et l'emplacement a été validé par les services de la l'ARS (Agence Régionale de Santé).

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : sur le bien fondé du projet, évidemment nous sommes pour, nous savons qu'il y en a besoin, nous l'avons inscrit dans notre programme de campagne, nous soutenons et nous sommes favorables à ce projet. Deux questions : Je crois que M. Marin y a répondu, nous n'avions pas vu sur le plan s'il y avait des emplacements réservés pour les cavurnes, il semble qu'il y en ait. Nous avons recherché sur le site de la Mairie les tarifs pour les cavurnes, nous n'avons pas vu de tarif spécifique, peut-être que nous n'avons pas su le voir mais il me semble qu'il y a des tarifications différentes.

Mme le Maire : la tarification viendra à postériori.

M. Pilet : peut-être que nous n'avons pas su le voir, en tout cas il y a des cavurnes, ça c'est une bonne chose.

Nous nous demandions si sur le parking, quarante-sept places donc plus cinq places pour les personnes ayant un handicap, c'était suffisant.

Mme le Maire : il y aura également le parking qui se trouve devant la salle de sport de La Béouzo, puisqu'à priori la journée elle n'est pas occupée par les associations puisqu'elle est destinée aux activités scolaires. Donc il y aura ces emplacements de parking qui seront utilisés et qui sont à cent cinquante mètres de l'emplacement du nouveau cimetière.

Mme le Maire : cinquante places de parking.

M. Pilet : je pense que sur le parking du cimetière actuel il y a soixante-dix places.

Mme le Maire : non, moins que ça.

M. Pilet : mais c'est vrai qu'il y a le parking de La Béouzo à côté. On se posait aussi une question sur la récupération des eaux de pluie.

Mme le Maire : M. Marin vous a répondu.

M. Pilet : mais c'est en lien, nous le reverrons sur le point suivant, pouvoir les récupérer pour l'irrigation, arroser etc.... Sauf que je pense que sur un cimetière, on ne peut pas le faire.

Mme le Maire : nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons avec les eaux pluviales récupérées sur un cimetière, il y a des contraintes. L'ARS là-dessus est très stricte, donc on ne fait pas ce que l'on veut.

M. Pilet : comme dans le projet c'était une citerne enterrée, nous avons pensé que c'était faisable, mais après avoir fait des recherches nous nous sommes dits qu'à priori ce n'était pas possible de la récupérer pour un autre usage, ce qui est dommage. Deux autres remarques positives, une c'est sur le nombre de places qui sont prévues. Un nombre conséquent de places ça veut dire que c'est un investissement, même s'il est important, qui va être sur du long terme et qui pourra faire face à la montée de la démographie.

Mme le Maire : c'est effectivement l'objectif.

M. Pilet : c'est une bonne chose, c'est important de le souligner. Une autre remarque en lien avec l'entretien actuel du cimetière qui est, ce qu'on peut remarquer, toujours relativement bien entretenu et donc nous profitons de ce point à l'ordre du jour, pour le souligner aussi.

Mme le Maire : cela sera transmis aux agents.

M. Pilet : est-ce qu'une estimation a été faite sur les coûts de fonctionnement induits ?

Mme le Maire : il sera facile de les connaître pour la maison destinée à l'accueil des familles de par le fait qu'on connaît la surface et le coût au m². Pour ce qui est de l'entretien du cimetière lui-même il faut regarder le temps passé par-rapport au cimetière que nous avons actuellement, sachant que l'organisation ne sera pas la même et que ça va générer en terme de personnel des besoins supplémentaires.

Cependant, dans un premier temps, nous ouvrirons le futur cimetière jusqu'à la limite du columbarium, le reste s'ouvrirait dans un 2^{ème} temps même si les travaux de voirie et réseaux divers y seront faits, ça

limitera la surface à entretenir, mais il est certain que du personnel va devoir y consacrer du temps, ça ne fait pas de doute. Je tiens à préciser que dès le début notre souci a été le ressenti de la population vis-à-vis du projet. J'ai été extrêmement rassurée de voir les voisins les plus proches M. et Mme PIROVANO, présents ici même, venir me dire qu'ils ne voyaient pas d'inconvénient à cette réalisation plutôt qu'un lotissement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet ainsi que son plan de financement et d'autoriser le dépôt du permis de construire.

VOU	Pour :	32
	Contre :	
	Abstention :	

3 - SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

M. Lerat, Conseiller délégué au secteur "autorisation des Droits des Sols" : (présentation à l'aide d'une projection.) je vais vous présenter le schéma directeur des eaux pluviales qui bien qu'il ait débuté il y a une dizaine d'année mais il n'a jamais été validé, il a débuté pour moi en 2015.

Les eaux pluviales ce n'est pas simple, il faut prévoir des réseaux et concevoir un dispositif.

Ici, les eaux pluviales sont de la compétence du SMEA-RESEAU 31, ils ont comme compétence l'entretien souterrain, ils ont comme responsabilité d'établir le schéma directeur (cependant, c'est nous qui payons). Sachez aussi qu'il y aura un schéma directeur pour les eaux usées qui va être fini d'ici un mois, qui sera du même genre que les eaux pluviales.

Les eaux pluviales ce sont les eaux qui proviennent des précipitations. La 1^{ère} chose à laquelle on s'intéresse c'est la fréquence des pluies dans la région concernée. L'étude montre que les précipitations sont principalement entre mai et septembre, c'est surtout un régime d'orage. Ce qui nous intéresse dans les eaux pluviales c'est lorsqu'il y a un surcroît de précipitations pour pouvoir évacuer l'ensemble du réseau.

M. Lerat présente l'étude des précipitations sur plusieurs années, sur le document projeté.

M. Lerat : Les événements pluvieux les plus problématiques en terme de "pluviométrie" sont généralement les orages estivaux sur la période de fin mai à début septembre.

Les eaux de pluie s'évacuent de façon diverses par infiltration sur les zones non urbanisées, par les fossés, par les réseaux sous voirie ou autre et tout cela va dans les ruisseaux et rivières.

Je vous présente le plan que vous connaissez certainement, ici vous avez le Vidaillon, le Merdaillon, l'Ayguebelle, le Touch, l'Ousseu, les eaux pluviales vont sur deux versants.

Les fossés représentent soixante-huit kilomètres, les réseaux construits soixante-huit kilomètres la moitié en trois cents et quatre cents millimètres donc, nous avons un réseau qui est assez bien construit et ensuite 3 255 ouvrages avaloirs, grilles, regards. Ces équipements nécessitent un entretien.

Vous avez le plan de tout le système sous les voiries, disponible à l'urbanisme et au SMEA 31.

Les ruisseaux et rivières peuvent avoir des phases d'inondations qui peuvent avoir des répercussions sur l'écoulement des eaux des pluies. Evidemment quand les fleuves augmentent, l'évacuation des eaux est moins importante.

Voici le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) avec le Touch, la zone rouge, la zone jaune qui s'étend jusqu'à La Bourdette avec des zones bleues qui sont moins sous contraintes, et ensuite la partie Aygolounguo et l'Ousseu.

Un autre secteur soumis à inondation est le Vidaillon.

Donc, ce schéma devra s'assurer de ne pas aggraver les situations d'inondations par des retenues à la parcelle. En fait, les eaux pluviales ont une propriété, elles s'écoulent toujours vers le bas, sauf cas très particulier, ensuite il faut qu'elles s'écoulent vers le bas mais sans obstacle et ensuite qu'elles s'écoulent à une vitesse qui soit contrôlée de façon à ne pas aggraver par exemple, une montée des eaux et ne pas aggraver les parcelles en aval. Donc des retenues des eaux pluviales à la parcelle ont été réalisées, il y a plusieurs dispositifs : la cuve, le puisard, la végétation sur les toits ou la végétation en bordure.

Je vous présente la diapositive suivante. Je fais rapidement un commentaire : il y a une limite à la gestion à la parcelle parce que si vous avez un taux d'infiltration qui n'est pas suffisant sur certaines zones, il est inutile de faire la gestion à la parcelle, ensuite s'il y a des problèmes de stockage, bien souvent les débits de fuites sont très faibles et il y a risque important de colmatage. Bien souvent les gens ne l'entretiennent pas et il est colmaté, donc le système ne fonctionne pas. Nous verrons plus tard dans un règlement de PLU si nous maintenons ces dispositifs de rétention à la parcelle dans certaines zones. Donc vous voyez, l'efficacité du stockage à la parcelle est très faible et la pertinence de la filtration si l'infiltration est envisageable.

Voici le plan de tous les bassins de rétention, il y en a vingt-huit plus deux qui vont s'ajouter au secteur HOURNES.

Vu les prix pratiqués par le SMEA, nous avons pris l'initiative de faire entretenir les bassins de rétention par les services techniques ou par le biais de la sous-traitance. D'ailleurs, un plan de tous les bassins a été répertorié par le SMEA avec toutes les caractéristiques et tous les travaux qui éventuellement pourraient être fait sur ces bassins.

La modélisation a été effectuée à partir de relevés de débits, sur une cinquantaine de points, durant une période de février 2016 à février 2017. Ensuite, grâce à des logiciels adaptés ils ont fait des modèles qui ont évalués les débits et les risques sur les réseaux identifiés critiques. Il y a eu des simulations, de tout cela a découlé l'identification des secteurs où il y a un risque de charge du réseau et de débordement. A partir de cela, une liste en modélisation, a été établie sur les réseaux structurants du centre bourg, plus les zones qui ont connu des désordres dans le passé : secteurs La Bergère - Cantelauze, Moundran où il y a eu des dégâts, Carrelasses - Boulbènes, Jonquilles, Bénech et ensuite on a ajouté les zones supplémentaires Cachac et Marial - Pyrénées.

Pour conclure, tous les secteurs qui ont des points sont ceux ayant eu des risques par le passé et qui ont amenés à une modélisation.

Le schéma directeur, c'est les scénarios et les conclusions, donc les secteurs proposés en aménagement sont :

- Marial - Pyrénées donc création, renforcement de réseau principal chemin des Pyrénées ;
- à Moundran : optimisation des bassins ;
- Jonquilles : raccordement au fossé de la rue des Jonquilles ;
- Bénech : exutoire rue des Magnolias et renforcement du réseau rue de Bénech ;
- Carrelasses : création d'un bassin ;
- Gare : renforcement du bassin ;
- Cantelauze - Bergère : délestage et renforcement des réseaux ;
- il y a un bassin de Cachac qu'on pourrait réaménager et creuser un peu ;
- Bragot - Bosquet : renforcement du réseau.

Le secteur Marial : 1 000 000€, qui peut être réduit en faisant un bassin de rétention sur la route de Fontenilles. Le montant total des travaux est de 2 158 000€ ou 3 333 000€.

Nous avons établi des priorités à programmer sur plusieurs années, dix - douze ans. Quand nous aurons, par exemple des opérations d'urbanisme, nous pourrons en profiter pour effectuer certains travaux. L'urgence étant le secteur des Jonquilles. Les priorités sont les secteurs Jonquilles, Carrelasses, Gare. Les autres priorités suivront.

Donc à retenir : il faut 2 500 000€, les sommes sont importantes, les enjeux sont importants aussi, car il faut garantir la sécurité relative aux eaux pluviales. Nous prévoyons un règlement des eaux pluviales dans le PLU. Le SMEA-RESEAU 31 est en cours de rédaction de ce règlement, cette proposition sera incluse dans le PLU de façon à ce que les administrés s'y conforment.

Mme le Maire : ce n'était qu'une présentation mais vous avez vu que les enjeux financiers sont colossaux. C'est un programme qui va s'étaler sur plusieurs mandats. Ce qui veut dire que compte-tenu de ce qu'on apprend des diagnostics posés par le SMEA, des conclusions qu'ils en ont tirées et des études qui ont été faites sur Fonsorbes il va falloir retravailler notre plan pluriannuel de fonctionnement et notre plan pluriannuel d'investissements car nous n'avons pas ces chiffres-là.

De même, nous n'avons pas encore les chiffres concernés par le schéma directeur de l'assainissement, ce sont de nouveaux éléments à prendre en considération. Ce qui veut dire qu'il va falloir qu'on retravaille nos budgets à venir, le budget 2018 et les budgets d'ici la fin du mandat, de façon à pouvoir réintégrer progressivement les chantiers les plus urgents qu'on va devoir lancer, en fonction des priorités qui ont été établies par le travail du SMEA-RESEAU 31 et avec l'appui de Messieurs Lerat et Marin qui ont bien participé à ces travaux là.

M. Lalanne, groupe "Agir pour Fonsorbes" : vous avez indiqué une priorisation en ce qui concerne les travaux à effectuer, sur quels critères vous êtes-vous fondés et est-ce qu'il y a des dates butoirs imposées par réglementation ou par les autorités ?

Mme le Maire : il n'y a pas de date butoir, M. Lerat vous disait que cela fait des années que le SMEA travaille sur le schéma directeur donc ce qui prouve quand même qu'il n'y avait pas urgence en la demeure. Pour autant, maintenant on a la connaissance des risques, ils sont localisés, des zones plus à risques que les autres ont été définies, donc fatalement il faut que nous les prenions en considération et c'est ce qui a été fait sur les zones qui vous ont été indiquées, notamment les Jonquilles.

M. Lerat : vous avez quatre priorités qui ont été établies par le SMEA et le cabinet. Nous avons apporté des modifications et mis en priorité 1 le secteur Jonquilles. Pour le secteur Carrelasses - Gare, nous avons demandé que ce soit fait beaucoup plus tôt qu'en priorité 2.

Nous avons un rôle à jouer en terme de recommandation et des conseils car il y a des secteurs critiques mais

nous n'avons pas de dates butoirs. Les secteurs les plus critiques sont bien Jonquilles, Carrelasses, Boulbènes. Nous avons jugé que c'était plus prioritaire que le secteur Marial - Pyrénées.

En fait, le secteur Marial - Pyrénées a été mis en priorité 1 parce que ça charge le réseau qui va sur le Vidaillon. Ce réseau est très vite en charge en cas de forte pluviométrie, et le SMEA pense que nous risquons d'avoir des ennuis dans ce secteur avec la décharge sur le Vidaillon.

M. Lalanne : ce sont des critères qui ont pour origine une densité de population, des études géologiques ou topographiques ?

M. Lerat : oui parfaitement, nous avons fourni le plan d'accroissement de population.

Mme le Maire : sachant que la prise en compte sur les nouveaux secteurs est sans aucun doute mieux faite que ce qu'elle n'était précédemment, ce n'est pas pour remettre en question le travail de nos prédécesseurs, mais je pense que cette notion de risque d'inondation est mieux prise en compte depuis quelques années, que ce qu'elle était il y a quinze ans, vingt ans.

Donc cela veut dire que sur des quartiers anciens cela n'a probablement pas été traité comme ça l'est aujourd'hui.

Regardez sur Hournes-Portereny, sur la zone qui est actuellement en cours d'aménagement, il y a deux bassins de rétention. Quand vous voyez ce qui s'est fait autour du lycée, autour des Portes du Gers, il y a trois ou quatre bassins de rétention. Donc cette notion-là de risques liés à une pluviométrie trop importante et à ce que sont nos sols ici à Fonsorbes et la hauteur de nos nappes phréatiques, c'est un concept que moi je crois récent par rapport à ce que c'était précédemment où bien entendu, la ville n'était pas bétonnée et urbanisée comme elle l'est aujourd'hui, il y avait une possibilité d'infiltration qui était plus importante que ce qu'elle est aujourd'hui, c'est bien évident.

M. Lerat : nous avons fourni au bureau d'étude les chiffres du PADD, du PLU futur.

Mme le Maire : tous ces documents sont à votre disposition.

M. Lerat : vous pouvez prendre connaissance de toutes les cartes qui concernent les zones d'infiltration, le plan de Fonsorbes avec les zones d'infiltration et le PPRI. Ils ont fait des mesures de sol un peu partout pour voir un peu le taux d'infiltration. J'estime que c'est une étude sérieuse qui a été faite de ce côté-là. Elle est disponible si vous les voulez.

Mme Vitet, Conseillère déléguée au Développement Durable: dans le cadre des nouveaux concepts, les Canadiens maintenant, fonctionnent avec des ronds-points non bombés mais creusés, qu'ils appellent des jardins de pluie, ça sert de bassin de rétention. La question est de savoir si le SMEA explore cette piste-là ou est-ce que nous pouvons leur suggérer dans le cas de nouveaux projets d'urbanisme s'il y a des ronds-points, sachant que ces équipements routiers coûtent très cher. C'est vrai que pour celui des Portes du Gers ce n'était pas possible parce qu'il était déjà bien bombé au moment du tracé mais là en fait, les modèles de rues sont fait dans le sens inverse et donc que tout est creusé.

Mme le Maire : c'est une question qui peut être posée.

Mme Vitet : C'est tout nouveau comme concept et c'est intéressant justement en zone urbaine, d'aller sur le jardin de pluie.

M. Pilet : c'était pour rebondir sur ce que vient de dire Mme Vitet, c'est vrai qu'il y a des préconisations nouvelles qui sont données dans le cadre du développement durable et qui n'apparaissent pas.

Est-ce que le SMEA s'appuie sur les préconisations en terme de développement durable ? Comment ça peut être intégré ? Je ne vais pas reprendre cet exemple qui vient d'être donné concernant le rond-point mais tout ce qui est récupération et stockage des eaux de pluie pour pouvoir les réutiliser pour de l'arrosage ou de l'irrigation ou d'autres services, tout ce qui est tranchée drainante. Il y a toute une série de préconisations qui sont nouvelles dont certaines qui datent, qui ont été actées au mois de mai de cette année qui peuvent permettre aussi d'abaisser les coûts et aussi de contribuer à l'embellissement du paysage. Là, dans les propositions qui sont faites ça n'apparaît pas, ça serait bien de voir si ça peut être pris en compte et étudié.

Il me semble que vous l'aviez évoqué sur le bassin de rétention du côté de la Gare d'avoir une double utilisation, bassin de rétention et le reste du temps d'en faire, je crois que c'était Arnaud SEVERAC qui parlait d'un SKATE PARK, etc ... de voir des doubles utilisations.

Mais ça c'est, peut-être, pas dans un second temps, mais de l'avoir en tête si nous pouvons doubler ces utilisations et le développement durable.

M. Lerat : d'abord il y aura dans le règlement du PLU des dispositions pour les récupérations d'eau etc.

Donc là ce n'était pas l'objet, c'était le schéma.

Et la 2^{ème} chose c'est qu'effectivement chaque fois qu'il y aura nécessité de bassins de rétention nous serons concertés. Le SMEA sera maître d'œuvre mais sous notre responsabilité, ce sera à nous de préconiser les modalités d'aménagement. Je pense que nous n'aménagerons plus des bassins de rétention comme on l'a fait en les laissant avec des herbes folles etc. J'ai vu des dispositifs sur Toulouse où ils aménagent avec du géotextile et des plantes partout, c'est très bien organisé donc ça fait des bassins de rétention qui sont

agréables et en même temps fonctionnels. Nous travaillerons avec le SMEA, nous leur indiquerons nos désirs sur chaque bassin.

M. Lalanne : c'est une pensée en complément de cette étude, de cette mise à jour. Est-ce qu'il ne serait pas opportun, justement, d'en lancer une aussi pour savoir ce qu'il serait possible de réaliser sur les terrains qui sont classés en zone inondable, pour la commune.

Mme le Maire : est ce que vous pouvez préciser ?

M. Lalanne : c'est-à-dire, on ne peut pas construire des habitations mais est-ce qu'on ne peut pas y construire des installations liées à l'énergie renouvelable ?

Est-ce qu'on ne pourrait pas construire des entrepôts dans certaines conditions pour les industriels ?

Il serait intéressant de mener une étude pour dégager une utilité de ces terrains.

Mme le Maire : les zones inondables auxquelles vous faites référence, sont dans la plaine du Touch et il s'agit de zones agricoles ou de zones naturelles. Donc, nous ne déclassons pas comme ça des zones agricoles, à fortiori des zones naturelles ou Natura 2000 autour de Bidot.

Pour les zones agricoles et quand nous voyons les relations que nous avons eu avec la chambre d'agriculture par rapport aux réflexions que nous avons menées dans le cadre de la révision du PLU, ils sont très, très vigilants sur le fait de conserver les zones agricoles telles qu'elles existent aujourd'hui. Ils ne sont pas disposés du tout à permettre quoi que ce soit d'autre dessus.

Je ne sais pas si M. Marin veut dire deux mots là-dessus ?

Ce n'est pas aussi simple que ça de déclasser des zones agricoles pour une autre destination.

La réflexion mérite d'être entendue mais je peux vous dire que les discussions avec la chambre d'agriculture sont compliquées.

M. Lalanne : c'est une anticipation par rapport à la cadence à laquelle disparaissent justement les entreprises agricoles. Malheureusement dans notre pays, il arrivera un jour où il n'y aura plus d'agriculture autour de Fonsorbes, donc ces terrains-là, soit ils resteront en jachères, soit ils seront.....

Mme le Maire : pour l'instant ce n'est pas le cas. Les terrains en question sont cultivés. Il n'y a qu'un agriculteur qui habite encore sur la commune. Toutes les surfaces qui sont travaillées, le sont par des entreprises extérieures à la commune, mais pour l'instant les surfaces agricoles de la plaine du Touch et du plateau, ou ce qu'il en reste, sont travaillées.

M. Marin : les règles d'urbanisme sont très précises, pour les zones agricoles. Nous ne pouvons pas y déroger comme on veut. Ensuite, au niveau du plan de prévention des risques d'inondation, tout est vraiment normalisé. Nous ne pouvons pas non plus y faire ce que l'on veut. En ce qui concerne le déclassement de zone agricole, nous sommes suivie de très près notamment, par la chambre d'agriculture qui est très vigilante, mais aussi par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural) qui peut faire préemption sur les terrains et qui nous demandent de déposer un avis chaque fois. Par exemple, pour les terrains du cimetière ou pour les terrains voisins du cimetière, nous avons à demander un avis à la SAFER et il n'est pas que consultatif.

Mme le Maire : avez-vous d'autres remarques ?

Mme Calvo, groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : sur le tableau qui chiffrait le montant des travaux, il y avait une colonne qui prévoyait acquisitions foncières à prévoir, ce qui veut dire ?

Mme le Maire : ce qui veut dire que ça majore grandement le prix, parce qu'en l'occurrence c'est sur le secteur route de Fontenilles. Quant on sait le prix auquel se vendent actuellement les terrains dans le secteur, ça fait gonfler le prix des travaux, oui on est sur un investissement qui est encore supplémentaire.

M. Lerat : c'est sur des terrains qui un jour seront viabilisés, où il y aura des opérations, peut-être pas tout de suite. Là ce sera une négociation à avoir avec les promoteurs. Le promoteur va avoir besoin d'un bassin de rétention, nous aussi, nous lui demanderons de participer. C'est pour cela que nous avons fait apparaître que ce montant, nous aurions pu faire apparaître un peu plus mais nous essayerons de négocier. Nous le gardons en mémoire, le jour où il y aura une opération, il y aura un bassin de rétention nécessaire et nous demanderont qu'ils participent à la réalisation.

Mme le Maire : c'est ce qui s'est passé à Hournes Portereny.

M. Pilet : dans le plan, il n'y avait pas justement les zones qui étaient Hournes. Là nous venons d'avoir l'information, il y aura deux bassins. Dans le plan qui était présenté, ça n'apparaissait pas. Donc j'allais poser la question sur les projets à venir, mais M. Lerat vient d'y répondre aussi.

M. Lerat : c'est-à-dire qu'il y a un bassin et une grande noue, cela fait deux bassins. Il y a des bassins de rétention de toute façon. En fait leur but c'est de limiter le débit de l'eau, c'est-à-dire que l'eau monte dans un bassin et ensuite elle descend pour éviter qu'il y ait un écoulement frontal qui engorge, qui monte, qui mette en pression toutes les canalisations qui sont sous voirie.

Mme le Maire : ce sont des zones tampons.

M. Pilet : il y a plein de choses nouvelles qui sont très intéressantes et qui peuvent permettre aussi de faire réduire les coûts en fonctionnement. Je crois que c'est vraiment à étudier. Une question sur le scénario B : il indique qu'il y a une implantation d'un bassin de rétention d'eau route de Fontenilles mais sur la gauche, alors que c'est pour désenclaver le côté droit quand on remonte la route. Nous trouvions bizarre que le bassin soit du côté gauche.

M. Lerat : ils ont été prévus là où il y a des espaces disponibles.

M. Pilet : comme c'est marqué que le scénario B était priorisé, on se disait que c'était peut-être l'autre, mais s'il est plus cher, ça sera à revoir plus tard.

Mme le Maire : ça se verra au fil de l'eau.

M. Pilet : par-rapport au bas de Fonsorbes, il n'y a aucune préconisation, ça veut dire qu'il n'y a aucun besoin.

M. Marin : la planéité du terrain fait que si nous faisons des bassins de rétention, ils vont se remplir, puis ils ne pourront pas se vider. Le problème est entier, il faut que les fossés soient bien calibrés de façon à évacuer le maximum d'eau. Mais la planéité du terrain fait que les bassins de rétention seraient inefficaces.

M. Pilet : mais ils ont quand même étudié

M. Marin : tout-à-fait. C'est l'avis des experts.

M. Pilet : dernière question sur les bassins de rétention qui sont prévus aux secteurs des Carrelasses et de la Gare, il y en aurait deux qui seraient à proximité. Est-ce que ça ne serait pas judicieux de n'en faire qu'un seul plus grand ? Pour rejoindre aussi la question qui était posée sur les terrains, il est marqué aussi qu'il y a des terrains qui deviendraient urbanisables, dont le stade. Donc est-ce que ce sont des projets ou est-ce que ce sont des choses déjà actées ? Parce que pour moi le stade, qu'il y a en bas, rue des Jardins, où il y a l'aire de fitness qui a été implantée, sur le document qui nous a été donné, il est marqué que ça pouvait être urbanisable.

Mme le Maire : pour l'instant c'est classé ainsi au PLU, mais nous n'avons pas l'intention d'y construire quoi que ce soit. Sur l'ancien stade, c'est bien ça ?

M. Pilet : oui, il s'agit de ce terrain.

Mme le Maire : sur le PLU, nous prévoyons de le déclasser, ça ne sera plus une zone constructible.

M. Marin : les études dans ce secteur là, pour l'implantation d'un bassin de rétention, c'était très simple.

Il nous a été proposé soit un bassin de rétention sur cet ancien terrain de football, soit un bassin au niveau du terrain en sable Beach Volley, à côté des terrains de football des Boulbènes.

L'ennui c'est que pour que ce bassin de rétention puisse remplir efficacement son service, il fallait complètement refaire le réseau, ce qui quadruplait le prix.

Donc nous sommes restés sur l'idée du bassin de rétention sur l'ancien terrain de football.

M. Pilet : si j'ai bien vu les documents, il y a l'ancien terrain de football et un autre en bas du chemin des Carrelasses.

M. Marin : ils sont nécessaires parce que l'eau descend des deux côtés et il y avait des gros problèmes de montée des eaux dans le chemin des Carrelasses lors de gros orages. Donc il fallait régler les deux problèmes séparément.

M. Pilet : et n'en faire qu'un seul plus grand, non ?

M. Lerat : il n'y a pas les mêmes niveaux pour les deux bassins.

M. Pilet : merci pour ces précisions.

Mme le Maire : merci M. Lerat pour toutes vos explications.

4 - DENOMINATION D'UNE VOIE - LIEU-DIT PISTOULET (délibération n° 2017-168)

M. Marin : La voie concernée sera située à l'endroit concerné par le projet de modification du PLU pour implanter l'EPHAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), à côté de la zone commerciale Les Portes du Gers. Elle reliera cette zone à l'EPHAD, nous vous proposons de l'appeler rue Pistoulet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination

VOIE	Pour :	32
	Contre :	
	Abstention :	

5 - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2018 (délibération n° 2017-169)

Arrivée de M. SEVERAC Arnaud à 19h54

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : l'article L 3132-26 du Code du Travail confère aux maires le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par année civile, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches concernés, avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Cette liste peut être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Le Maire doit arrêter la liste par arrêté municipal, après avis du conseil municipal et, si le nombre dépasse cinq dimanches, après avis conforme de la communauté d'agglomération LE MURETAIN AGGLO.

Il est nécessaire de consulter les organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Un courrier leur a donc été adressé le 5 octobre 2017. Trois organisations ont répondu avec un avis favorable sous réserve.

Les établissements présents dans les secteurs suivants peuvent ouvrir le dimanche sans autorisation préalable : hôtels, bars, restaurants, débits de tabac, stations services, magasins de détail, de meubles et de bricolage, fleuristes, poissonneries, établissements de santé et sociaux, entreprises de transport et d'expédition.

Les commerces de détail alimentaire peuvent de façon permanente et sans demande préalable être ouvert le dimanche jusqu'à 13h.

Le Conseil Départemental du Commerce établit chaque année un accord sur les limitations des ouvertures de commerces du département les dimanches et jours fériés, en présence des représentants des employeurs et des salariés.

Cet accord précise les jours qui seront travaillés et les conditions pour les salariés.

Ce document signé le 29 août 2017 a été adressé aux élus.

Pour l'année 2018 cette concertation a abouti à la liste des dimanches suivants pour l'ouverture des commerces :

Pour le secteur du bricolage, deux dimanches : 15 avril 2018 et 4 novembre 2018. Précision que ces commerces sont dispensés de faire leur demande au Maire. Dans le cadre de la dérogation permanente de travail dont ils bénéficient (décret du 7 mars 2014, article R 3132-5 du Code du Travail).

Pour les autres secteurs du Commerce de détail : sept dimanches : le 14 janvier 2018, 1^{er} dimanche des soldes d'hivers ; le 1^{er} juillet 2018, 1^{er} dimanche des soldes d'été ; le 9 septembre 2018 ; le 2 décembre 2018 ; le 9 décembre 2018 ; le 16 décembre 2018 ; le 23 décembre 2018.

Cet accord précise également l'engagement de limitation de l'ouverture des commerces les jours fériés légaux.

Il est donc proposé de retenir cette liste de dérogations au repos dominical pour l'année 2018, issue de l'accord départemental.

Par la suite, l'avis du MURETAIN AGGLO sera sollicité.

Mme le Maire : donc nous reconduisons, en fait, ce qui c'est fait en 2017 avec sept ouvertures le dimanche.

M. Louzon : oui.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : pas de question mais expliquer notre vote. Comme les années précédentes, nous voterons contre puisque nous défendons la non-ouverture des magasins le dimanche, en mesurant l'impact d'ouverture de ces magasins sur les petits commerces. Je ne vais pas m'étaler, je l'avais dit l'année dernière, nous restons sur la même position.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la proposition de dérogation au repos dominical

VOII	Pour :	30
	Contre :	2 Mme RANGOLY - M.PILET
	Abstention :	

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : nous en avons parlé au dernier Conseil Municipal, à ce moment-là nous avons rencontré les Directrices des six groupes scolaires, déjà elles n'étaient pas d'accord sur ce qu'elles souhaitaient pour la rentrée.

Je rappelle qu'actuellement le rythme scolaire sont sur quatre jours et demi avec le mercredi matin travaillé. Une dérogation est possible pour repasser sur une semaine à quatre jours, avec le mercredi de repos.

Sur six écoles, quatre souhaitent passer à quatre jours et deux maintenir le quatre jours et demi.

Tous les conseils d'école n'ont pas encore eu lieu mais d'ores et déjà, vu qu'il n'y aura pas cohérence des six conseils d'école sur les choix effectués, nous resterons sur un rythme de quatre jours et demi, même si dans le déroulé obligatoire il nous faudra faire remonter les informations auprès de l'inspecteur d'académie.

Lors du dernier Conseil, nous n'avons pas encore rencontré les parents d'élèves, nous les avons rencontré le 16 octobre, ils se sont déplacés nombreux et ils souhaitent aussi rester sur une semaine à quatre jours et demi.

Une dernière information que nous avons eue depuis le dernier Conseil Municipal : le gouvernement maintient le fond de soutien pour la rentrée 2018, ce qui conforte le choix sur le rythme de quatre jours et demi puisque les TAE (Temps d'Activités Educatives) pourraient être maintenus sur la future année scolaire 2018 - 2019.

Mme le Maire : juste une précision : nous avons rencontré les représentants élus des parents d'élèves des six groupes scolaires, qui ont été unanimes, pour rester sur quatre jours et demi. Y a-t-il des questions ?

Donc, Fonsorbes restera sur quatre jours et demi.

M. Pilet : est ce que nous avons des nouvelles pour la pérennité des aides de l'Etat ?

Mme le Maire : nous savons qu'elles seront pérennisées pour 2018 - 2019. Maintenant, la notion de pérennisation par l'Etat, nous connaissons le contexte, donc pour l'année prochaine, il n'y a pas de doute. Nous verrons ce qu'il en est pour les années scolaires à venir et nous aviserons en conséquence.

7 - INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR - ANNEE 2017 (délibérations n° 2017-170 et 2017-171)

Mme KRIER, Adjointe déléguée aux finances : les comptables publics peuvent fournir personnellement, et en complément de leurs obligations professionnelles, une aide technique aux collectivités territoriales qui les sollicitent dans les conditions fixées par l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés interministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990. L'attribution de l'indemnité de conseil et son montant font l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public local. Le montant de cette indemnité est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué le barème figurant dans les arrêtés susmentionnés.

Aussi, pour l'année 2017, suite au départ de M. Rouch fin 2016, ce dernier a été remplacé durant quatre mois, du 1^{er} janvier au 28 avril 2017, par M. Angles Dominique, Trésorier intérimaire. Depuis le 2 mai 2017, Mme Charron Nadine est la nouvelle Trésorière du Centre des Finances Publiques de Saint-Lys.

De ce fait, nous avons reçu les décomptes suivants :

- du 1^{er} janvier au 28 avril 2017 : 553,83 € pour M. Angles Dominique
- du 2 mai au 31 décembre 2017 : 1 107,67 € pour Mme Charron Nadine.

Il est précisé que l'assemblée délibérante a toute latitude pour moduler ce montant en fixant un taux, en fonction des prestations demandées au comptable. Néanmoins, le montant ainsi choisi ne peut excéder le traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique, soit 11 279,39 € depuis le 1^{er} juillet 2010.

Il est proposé de se prononcer sur le montant et le versement de ces deux indemnités de conseil pour l'année 2017, au Trésorier intérimaire et à la nouvelle Trésorière chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Perception de Saint-Lys :

Ce que nous proposons, c'est d'attribuer :

- à M. Angles Dominique : 50% du montant demandé, étant donné qu'il était en intérim, et donc qu'il n'était pas chargé de la Trésorerie de Saint-Lys pour la totalité de son temps.
- à Mme Charron Nadine : 100% du montant demandé.

Ce dossier a été vu en commission des finances du 6 novembre 2017 mais sans vote.

Mme le Maire : chaque année le débat est ouvert, nous connaissons la teneur des commentaires. Je vous en prie, pour ceux qui souhaitent s'exprimer.

M. Pilet : je souhaite expliquer notre vote, en amenant les arguments. Nous allons voter contre bien sûr. Je dis bien sûr parce que nous nous appuyons sur les arguments que l'on avait développés sur les deux votes précédents, qui sont toujours d'actualité. Je rappelle qu'on avait développé que cette indemnité avait été

octroyée pour aider les communes à faire des économies. Là nous proposons d'en faire une, puisque en plus, le gouvernement demande aux collectivités de faire des économies. Nous pouvons faire une économie là de 1 700€.

Cela n'empêchera pas ces personnes de travailler, d'aider et de renseigner la commune, puisque nous avons pris attache auprès de communes, dans un rayon de vingt kilomètres, qui travaillent avec ces personnes-là et qui elles ne versent pas cette indemnité supplémentaire. Bien qu'elles ne la versent pas, elles ont toujours des bons rapports et travaillent en parfaite harmonie avec ces fonctionnaires de l'Etat.

Donc nous voterons contre, nous appellons bien sur le plus grand nombre à voter comme nous, en s'inquiétant aussi de l'avenir de la Perception sur Saint-Lys puisque nous ne savons pas si elle va être pérennisée, nous en profitons pour aussi exprimer cette inquiétude.

Mme Krier : nous demandons à la Perception un service "un peu plus que la normale". On a des dossiers épineux, comme la Carrosserie TONY. Nous travaillons avec Mme Charron sur la possibilité de payer en investissement tous les frais, par exemple, liés aux travaux relatifs eaux pluviales. C'est un peu plus que simplement établir et vérifier le budget de la commune.

M. Pilet : pour moi, c'est son travail, et cette indemnité, l'année dernière ou l'année d'avant, j'avais donné les prérogatives et les raisons pour lesquelles cette indemnité était attribuée, à quoi elle correspondait, c'était bien, je le rappelle, dans le cadre de la politique de la rigueur. Comme le gouvernement demandait un effort aux collectivités, il demandait aux agents des impôts, des Trésors Publics, d'aider les collectivités dans cette politique de rigueur qui était nouvelle. Cette indemnité est en lien avec des objectifs précis qui ne correspondent pas, qui risquent de correspondre l'année prochaine avec les baisses de l'Etat, là nous serons peut-être en difficulté et elle sera peut-être légitime, mais pour l'instant elle n'est pas légitime, c'est leur travail. Qu'on soutienne des revalorisations salariales, des conditions de travail c'est une autre chose, je crois qu'on avait fait un courrier, il y a deux ans, le Conseil Municipal avait proposé une motion et Françoise Siméon en tant que Maire avait fait le courrier. Mais là cette indemnité, dans le cadre historique auquel elle correspond, pour nous, cela n'a aucun sens de la donner.

M. Gaubert : depuis de nombreuses années, je défends effectivement ce système d'indemnité. Dans la mesure où on peut considérer qu'une prestation de service, si elle apporte une valeur ajoutée à la bonne tenue des finances de la commune, je pense que c'est normal et nécessaire effectivement, qu'on puisse la voter de façon systématique.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les propositions indiquées ci-dessus :

- Indemnités pour M. Angles :

VOIE	Pour :	20
	Contre :	3 Mmes RANGOLY et VITET - M.PILET
	Abstention :	9 Mmes BOBO, BOYER, CALVO, GOSSELIN et MALET - Ms CHOUARD, LORRAIN, MONROZIER et SEVERAC

- Indemnités pour Mme Charron :

VOIE	Pour :	20
	Contre :	3 Mmes RANGOLY et VITET - M.PILET
	Abstention :	9 Mmes BOBO, BOYER, CALVO, GOSSELIN et MALET - Ms CHOUARD, LORRAIN, MONROZIER et SEVERAC

8 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - DÉCONSTRUCTION - RECONSTRUCTION DE LA CUISINE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (délibération n° 2017-172)

Mme le Maire : le 9 octobre 2017, une présentation avait été faite de l'étude menée par le programmiste concernant les travaux nécessaires pour la cuisine satellite de l'École élémentaire du TREPADE et l'extension des locaux pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE).

Une consultation a été lancée le 1^{er} octobre 2017, pour le choix du maître d'œuvre, pour la déconstruction-reconstruction de la cuisine satellite de l'école du Trépadé et l'extension de l'ALAE.

Quatre groupements ont répondu. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce matin. Cette dernière, après avoir examiné l'analyse des dossiers qui a été faite par le programmiste sur les dossiers présentés par les quatre groupes d'architectes - Bureaux d'Etudes, a retenu le groupement 11 BIS ARCHITECTES / SERIGE pour un taux de rémunération de 10,5 %, soit un montant HT de 93 450,00 €.

Je dois dire que cela a fait l'objet d'une discussion puisque ce n'était pas le groupement d'architectes - Bureaux d'Etudes le mieux disant. Mais en regardant de plus près l'étude qui avait été faite par le

programmiste nous étions quelque peu inquiets. Nous nous sommes posés la question de savoir si le groupement en question était suffisamment fiable compte-tenu de son chiffre d'affaires qui était relativement peu important. Autre inquiétude : la différence de prix proposé par ce groupement et par les autres, qui étaient tous très proche en terme de taux de rémunération. Celui-ci était particulièrement bas nous nous sommes interrogés.

Donc, à l'unanimité de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce matin (M. Chouard, M. Marin, Mme Krier, M. Lalanne et moi-même) nous avons décidé de retenir le groupement 11 BIS ARCHITECTES / SERIGE.

Les dossiers vous sont arrivés tardivement puisqu'on était sur des délais extrêmement contraints. L'objectif est quand même d'avancer le plus rapidement possible sur ce dossier pour pouvoir déposer en temps utile, auprès du département, le dossier pour bénéficier de financements dans le cadre du Contrat de Territoire.

Sachez qu'entre le moment où l'analyse a été faite par le programmiste et la Commission d'Appel d'Offres de ce matin, le groupement d'architectes qui était classé n° 1 a été appelé afin d'avoir des explications sur leur taux de rémunération. Ils nous ont fait une réponse qui est ce qu'elle est, mais elle ne nous a pas suffisamment satisfaits pour que nous les choisissions.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres veulent-ils donner des explications complémentaires ?

M. Gaubert : la logique du moins disant, à mon sens, n'est peut-être pas la meilleure solution, cette affaire le prouve. Dans l'expérience, on peut voir qu'effectivement, la politique systématiquement du moins cher n'est pas forcément la garantie d'une pérennité de ce qu'ils peuvent produire. Je pense que le terme de mieux disant peut s'apprécier dans ce sens et que dans les projets futurs, il faudra prévoir de porter une attention particulière à la qualité des offres et à leur capacité à réaliser dans les meilleures conditions possibles, pour éviter des contentieux futurs.

Mme le Maire : c'est la réflexion commune des participants ce matin.

M. Pilet : une explication : vous nous avez indiqué que les documents étaient arrivés tardivement. Je n'en ai pas eu connaissance, Mme Rangoly me dit qu'elle les a eus. Pour notre part, nous ne participerons pas au vote puisque nous n'avons pas eu les documents ou pas dans un délai suffisant, nous ne les avons pas étudiés, nous ne pouvons pas nous prononcer.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le groupement, et d'approuver la signature du dit marché.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	
	Abstention :	
	Ne participe pas au vote	2 Mme RANGOLY - M.PILET

9 - ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES LIEU-DIT « DARRE LE BOSCO DE LA FERRATERRO » (délibération n° 2017-173)

M. Marin : comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, nous allons nous porter acquéreur de parcelles situées au lieu-dit "Darre le Bosc de la Ferraterro", c'est juste à côté de la parcelle qui va supporter le futur cimetière. Nous avons été contactés par des héritiers de ces parcelles de terrains. Je vais vous donner lecture du courrier qu'ils nous avaient fait parvenir, à la suite d'un entretien que nous avons eu :

« Faisant suite à notre entretien du 19 octobre dernier, en accord avec les bénéficiaires concernés, nous proposons à la Mairie de Fonsorbes la vente des terrains situés sur la commune de Fonsorbes au lieu-dit "Darre le Bosc de la Ferraterro". Parcelle cadastrée section CB de 95 à 101 et section CB de 102 à 111, au prix de 2€ le m², pour une surface totale, selon les références cadastrales, de 13 752 m². En attente de votre réponse, si accord, nous souhaiterions que la transaction s'effectue le plus rapidement possible. Veuillez agréer, etc »

Je pense que pour la commune, l'acquisition de ces terrains est intéressante par le fait que nous allons, très certainement, pouvoir y réaliser le bassin de rétention dont nous avons besoin pour le cimetière. Tout cela est assujéti au relevé topographique du géomètre pour savoir si l'altimétrie correspond à nos besoins. Ensuite, il y a une parcelle séparée de 3 300 m² qui est isolée au milieu de terres cultivées et que nous garderons au titre de la réserve foncière pour la commune.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : M. Marin vient de répondre par-rapport au terrain qui était décalé par rapport au futur cimetière, qui correspondrait à une réserve foncière. Une question : il y a un chemin qui existe entre le cimetière et ces parcelles, le chemin sera conservé ?

M. Marin : c'est une servitude. Nous ne pouvons pas y déroger. Nous nous sommes engagés à la maintenir lors de l'achat du terrain du cimetière, puisque cette servitude est sur l'emprise du terrain du cimetière.

Mme le Maire : c'est rare que des propriétaires fonciers sur Fonsorbes viennent en Mairie pour nous proposer d'acheter des terrains. Compte-tenu du fait que nous avons peu des réserves foncières et que dans ce cas, en plus, cela peut nous permettre de faire des économies conséquentes si nous n'avons pas besoin de mettre des cuves enterrées pour la récupération des eaux pluviales. Je dois dire que cela paraît évident qu'on donne suite à une telle proposition. Je précise qu'il y a une obligation en terme d'interdiction de construction c'est sur une bande de 35 m autour du cimetière donc, on n'en fera pas pour autant des terrains constructibles.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition aux conditions sus-indiquées.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	
	Abstention :	

10 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC - PARCELLE CADASTREE BO 279 SITUEE CHEMIN CANTO-LAOUZETTO (délibération n° 2017-174)

M. Marin : ces parcelles font partie du chemin Canto-Laouzetto.

Comme sur de nombreuses voies de la commune, cette voie est constituée d'une mosaïque de parcelles qui n'ont pas encore été prise en compte par la municipalité.

Au fur et à mesure des disponibilités et de l'avancée des dossiers administratifs, nous reprenons ces parcelles pour les inclure dans le domaine communal. Nous avons besoin de ces parcelles pour effectuer les travaux sur le chemin Canto-Laouzetto. Pour ce prémunir de tout recours par des personnes, nous avons demandé aux propriétaires des parcelles non encore rétrocédées, de nous signer des autorisations de commencer les travaux sur le chemin Canto-Laouzetto.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert d'office dans le domaine public de la parcelle BO 279 située chemin Canto-Laouzetto.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	
	Abstention :	

s

11 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC - PARCELLES CADASTREES BO 283 ET 286 SITUEE CHEMIN CANTO-LAOUZETTO (délibération n° 2017-175)

M. Marin : ce sont toujours des parcelles qui sont sur ce chemin. Nous avons décidé que puisque nous étions en train de régler administrativement le devenir de ces parcelles, même celles qui ne sont pas impactées par les travaux à venir, nous continuons à les traiter. Je rappelle qu'il y a plus d'une centaine de parcelles comme ça, de voirie qu'il faut rétrocéder.

Nous avons un service qui s'en occupe de façon à éviter que de faire appel à un notaire.

D'abord, les notaires ne veulent pas s'occuper de cela, étant donné que ce sont des parcelles qui sont rétrocédées à l'euro symbolique. Ensuite, c'est extrêmement compliqué parce que quand il y a un propriétaire, le dossier peut être relativement rapidement, mais dès qu'il y a de nombreux héritiers, cela devient beaucoup plus problématique. Il y a une parcelle qui a onze héritiers, qui n'habitent pas tous en France. Donc le problème est très complexe.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert d'office dans le domaine public des parcelles BO 283 et 286 situées chemin Canto-Laouzetto.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	
	Abstention :	

12 - JARDINS PARTAGES 2^{Eme} TRANCHE

Mme Vitet, Conseillère déléguée au Développement Durable : ce projet est mené par le CCAS.

Les travaux de la 2^{ème} tranche des jardins partagés sise chemin de Fontrouge viennent d'être terminés, ils comportent trente six parcelles.

Les travaux de la 2^{ème} tranche ont été réalisés en deux phases :

1^{er} phase : 44 441,95€ HT, avec une subvention de 13 332,56€. Cela comprenait la voirie, la réalisation d'un puits et du réseau d'arrosage.

2^{ème} phase : 52 851,90€ HT, avec une subvention de 15 855,57€. La clôture et le portail ont été installés, les plates-formes pour les cabanons ont été faites, ainsi que la pose des abris bois. Le parking et le cheminement ont été également réalisés.

Le montant total est de 97 293,85€ HT, soit 116 752,62€ TTC avec une subvention de 29 188,13€.

Un nouveau règlement intérieur sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2018. Les parcelles seront mises, en principe, à la location à compter de cette date.

Mme le Maire : pour ce qui concerne les subventions, ce sont des subventions du Conseil Départemental, qui avaient été votées par la Commission Permanente du Conseil Départemental il y a maintenant trois ou quatre ans, c'était sous le mandat précédent.

Donc le terme pour réaliser les travaux était novembre 2017. Il était impératif de les faire maintenant, sous peine de perdre le bénéfice de la subvention. Comme il y a une liste d'attente, avec une demande d'attribution de nouveaux jardins, le CCAS a décidé de faire cette 2^{ème} tranche, de façon à pouvoir en faire bénéficier des Fonsorbais. Ce n'est qu'une information.

M. Pilet : qui va gérer la location ?

Mme le Maire : le CCAS gère les locations. Le nouveau règlement intérieur vient d'être travaillé par la Commission Jardins. Trois administratrices du CCAS y ont participé, elles ont réfléchi à un nouveau règlement de façon à ce que le CCAS reprenne la main sur la gestion des jardins partagés, sur l'attribution des parcelles, sur le fonctionnement, le suivi. Il va y avoir un agent du CCAS qui va être détaché une matinée par semaine pour assurer le suivi, les relations avec les jardiniers, de façon à ce qu'il y ait un suivi qui n'existait pas jusqu'à présent. Nous reprenons la main sur les jardins partagés.

M. Pilet : vous reprenez la main, ça veut dire sur l'ensemble des jardins partagés existants ou que sur les nouveaux ?

Mme le Maire : sur l'ensemble des jardins partagés. On remet à plat le règlement tel qu'il existait. On a réécrit un nouveau règlement, qui sera soumis aux locataires anciens et nouveaux, pour 2018.

M. Pilet : c'était une association qui gérait les jardins existants. Est-ce que les choses ont été vues, discutées, est-ce qu'ils sont informés ?

Mme le Maire : ils vont l'être.

M. Pilet : donc, c'est une annonce que vous faites, qui n'est pas arrivée aux personnes qui utilisent les jardins déjà existants.

Mme le Maire : ce n'est pas le lieu puisque c'est quelque chose qui se travaille au sein du CCAS. C'était juste une information. Cependant, Mme Vitet, Mme Boyer sont allées voir les jardiniers, ont échangé avec eux sur le fonctionnement. Je ne sais pas si vous voulez en dire deux mots.

Il y a eu, d'ores et déjà, bien sûr, des relations qui se sont établies avec les jardiniers, à l'occasion de visites sur site.

M. Pilet : c'était l'association des jardiniers qui gérait jusqu'à présent.

Mme le Maire : dorénavant, ça sera le CCAS qui va gérer.

M. Pilet : d'accord, ce que je voulais savoir c'est si ça c'était fait en concertation, en discussion. Dans quels termes c'était fait ce changement de mode de fonctionnement.

Mme le Maire : nous recevrons le Président en temps utile, pour l'instant le nouveau règlement n'a pas été voté.

Mme Vitet : nous avons quand même rencontré M. Troch, Président de l'association, avant de travailler sur ce règlement. Il nous a parlé, aussi du vieillissement de la population, des problèmes par-rapport à la taille des parcelles. Tout cela a été vu avec lui, nous lui avons dit que nous allions avoir une réflexion. Nous avons rencontré les jardiniers également. Nous avons essayé de les voir, à peu près 5 chacune. Mme Dubois vous en avez vu aussi ?

Mme le Maire : excusez-moi Mme Dubois, je vous avais oublié, pardon.

Mme Vitet : en effet, nous nous sommes réparties pour rencontrer les jardiniers. En fait, ce qui a été mis en évidence dans le cadre de ces rencontres, c'est que les jardiniers ne percevaient pas quel pouvait être le rôle de la Mairie dans tout ça. En fait, ils font un versement annuel et ils ne percevaient pas quel pouvait être le rôle de la Mairie, alors que la Mairie, sur le versement annuel ne percevait que 15€.

Mme le Maire : l'argent était versé directement à l'association, qui pour autant n'était pas très active sur le site.

M. Vitet : en fait, l'association des jardiniers du Cercle des Fontaines à cent dix neuf adhérents, il n'y a que vingt-trois jardiniers et l'adhésion était obligatoire, aussi. A partir du moment où les gens avaient un jardin, ils avaient l'obligation d'adhérer à l'association. Cela nous semble quand même anormal, qu'ils puissent ne pas avoir la liberté de choisir d'adhérer ou pas.

Mme le Maire : le règlement en question sera présenté en Conseil d'Administration du CCAS, pour validation. Il prendra application, s'il est accepté, au 1^{er} janvier 2018.

M. Pilet : il y aura, je suppose, des critères d'attribution par rapport aux demandes de personnes.

Mme le Maire : bien sûr des critères sont prévus.

M. Pilet : et avec des modalités transparentes dans l'attribution.

Mme le Maire : c'est ce qui est prévu. C'était ce qui manquait peut-être un petit peu. Cela sera parfaitement transparent.

M. Pilet : je ne me permets pas de dire ça, je demande...

Mme le Maire : moi je me permets de le dire

M. Pilet : et donc, peut-être, est-ce que le Conseil Municipal pourra être informé de ces critères ?

Mme le Maire : une fois que le Conseil d'Administration aura validé le projet de règlement intérieur, nous en donnerons une copie à l'ensemble des groupes, de façon à ce que vous en preniez connaissance. De toute façon, ce sera un document public.

M. Pilet : j'alertais sur les conditions d'attributions.

Mme le Maire : là il y aura des critères bien définis.

Mme Hernandez : ça existe déjà.

Mme le Maire : ils sont informels.

M. Hernandez : je ne dirais pas ça.

Mme le Maire : ils ne sont pas écrit de façon aussi formelle que ce que nous les avons écrit aujourd'hui.

Mme Hernandez : il y a des jardins qui se sont libérés, il y a eu des personnes sur liste d'attente et les personnes qui ont eu les jardins, elles sont toutes dans un logement social et elles n'ont pas de jardin. Je ne voudrais pas que vous pensiez que jusqu'à présent, "n'importe qui" pouvait avoir un jardin, il y avait quand même des critères.

Mme le Maire : ce sont les critères que nous avons mis en place depuis que nous sommes arrivés.

Il y a ceux qui y sont déjà, qui ne rentrent pas forcément dans les critères tels que nous les avons définis. Pour autant, ils ont des jardins qu'ils travaillent aujourd'hui, il est bien évident qu'on ne va pas leur demander de nous les rendre.

Mme Hernandez : non mais c'était, je suis désolée, sous le mandat précédent. Il y a peut-être des gens qui ont eu des parcelles, alors qu'ils n'auraient pas dû en avoir, parce qu'ils étaient dans une maison et qu'ils avaient un jardin mais, quand même on peut vérifier, la plupart sont dans des logements sociaux.

M. Gaubert : au-delà des critères que vous mettez en place, est-ce qu'il y a des suivis d'engagements, est-ce qu'il y a une convention, une charte ?

Mme le Maire : cela fait partie des choses que nous allons mettre en place, c'est-à-dire qu'il y ait un suivi, il faudra que les jardiniers travaillent leur jardin, qu'ils ne vendent pas les produits qu'ils produisent, etc...

Tout va être très clairement listé, de façon à ce qu'il y ait des règles bien précises qui soient établies et nous ferons en sorte que les règles en question soient respectées.

Mme Vitet : dans le cadre du règlement, il y aura un système de points pour l'attribution. Nous nous baserons sur des points par-rapport au fait que les gens soient en appartement ou en maison, parce qu'il y a des gens actuellement qui ont des jardins et qui ont des maisons. Des points seront liés à la situation familiale : les personnes qui sont veuves, les familles mono parentales en fonction du nombre d'enfants. Et concernant les revenus, nous ferons une attribution de points par-rapport au critère de quotient familial de la CAF.

Mme Boyer : il faut ajouter, que la nouveauté, c'est le référent. L'agent référent qui aura pour mission la relation avec les jardiniers, c'est ce qui manquait apparemment. Dans le constat que nous avons fait, il y avait un manque de communication et ce référent sera là aussi pour régler les conflits qui peuvent s'avérer sur le terrain.

Mme le Maire : je crois qu'il faut que je corrige quelque chose car il y a eu fort probablement un malentendu. Depuis que nous sommes là, depuis 2014, nous avons mis des critères. Mme Hernandez vous les a expliqués tout à l'heure à savoir : être bénéficiaire d'un logement social, ne pas avoir, bien entendu, de jardin.

Ce que je voulais dire, en disant qu'il n'y avait pas de critères, c'était ce qui se passait auparavant. Cela dit il y a peu de parcelles qui ont été attribuées depuis 2014. Il faudra corriger, on le reprendra, que les choses soient claires.

M. Pilet : ce qui est le plus important pour nous, c'est ce qui va se passer dans l'avenir. Forcément dans une histoire il y a parfois des ratés, des choses qui ne fonctionnent pas, le plus important, c'est d'arriver à les

corriger et de faire en sorte que ces jardins soient utiles à des personnes qui en ont besoin et que cela apporte une aide.

Mme le Maire : c'est bien pour cela que nous prévoyons de revoir le règlement.

13 - PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS

Mme le Maire : je vous propose de faire sur l'actualité relative au plan local de déplacements. Nous avons présenté le Plan Local de Déplacement avec des ingénieurs d'EGIS aux Conseils de Quartier, qui n'étaient pas tous représentés, loin de là, il y a quinze jours ou trois semaines.

Les membres des Conseils de Quartier qui étaient présents ont relevé un certain nombre de points et ont fait des propositions. De façon à pouvoir prendre en considération leurs remarques et celles des Conseils de Quartier qui n'étaient pas représentés, nous avons envoyé un mail aux différents présidents pour leur demander de nous faire leurs éventuelles propositions d'ici le 15 - 20 décembre, je n'ai plus la date exacte.

Il a été convenu qu'il y aurait un Comité de Pilotage qui se réunirait début janvier, pour prendre connaissance des propositions qui remonteraient des Conseils de Quartier, et que le Plan Local de Déplacements serait présenté à nouveau devant les Conseils de Quartiers fin janvier.

Sachant que bien entendu, tout ce qui sera dans le Plan Local de Déplacements se fera de façon échelonné. Nous sommes sur les mêmes modalités que celles que nous avons évoquées tout à l'heure pour le schéma d'eaux pluviales, à savoir, il y aura des priorités, il y aura d'autres choses que se feront ultérieurement et sur d'autres mandats, sans aucun doute.

M. Lalanne : vous pouvez nous rappeler les membres du Comité de Pilotage, s'il vous plaît ?

Mme le Maire : M. Gaubert, M. Pilet, Mme Vitet, M. Marin, M. Baë, moi-même. Je ne sais pas si j'en ai oubliés, et aussi M. Chouard. Il y a des représentants de tous les groupes.

Mme Vitet : par-contre, pour la mise en ligne de l'étude du Plan Local de Déplacements, c'est le 1^{er} projet qu'il y a actuellement sur le site internet.

Mme le Maire : normalement EGIS devrait nous faire passer le document corrigé, nous l'attendons, il devrait arriver en début de semaine prochaine. Nous l'enversons aux Conseils de Quartier et nous le publierons sur le site. De toute façon, il est bien écrit "projet". Ce n'est pas quelque chose de figé, de définitif.

M. Pilet : j'ai une demande toute particulière : le Conseil de Quartier de La Martinette se réunit le 14 novembre, Donc, si l'envoi pouvait être fait avant le 14, ce serait bien.

Mme le Maire : nous relancerons le cabinet EGIS.

M. Gaubert : vous avez précisé qu'effectivement, après que le Comité de Pilotage se soit réuni, vous allez présenter le projet aux Conseils de Quartier.

Mme le Maire : effectivement nous reviendrons vers les Conseils de Quartiers.

M. Gaubert : il ne faut pas refaire la copie. Parce que vu toutes les propositions qu'il y a eu, tous les sens de circulation qui ont été proposés, on va arriver avec des rues

Mme le Maire : c'est bien pour cela qu'il y aura un Comité de Pilotage qui va poser les choses.

Il faudra bien à un moment que nous nous décidions et l'objectif c'est probablement de prendre les décisions à l'occasion de ce Comité de Pilotage et nous reviendrons vers les Conseils de Quartier pour leur dire ce qui a été entendu, ce qui n'est pas recevable. L'idée c'était celle là, revenir vers eux pour leur dire les décisions qui seront prises.

M. Gaubert : je suis d'accord. Mais il y a beaucoup de propositions qui risquent de se court-circuiter. Il faut éviter, effectivement, de refaire la copie en permanence.

Mme le Maire : J'ai entendu votre observation.

M. Gaubert : il y a eu des propositions qui ont émanées des Conseils de Quartier, avec des demandes de sens de circulation qui répondaient à leurs attentes personnelles. La multiplicité des propositionsil ne faudrait pas qu'on revoie la copie en permanence.

Mme le Maire : oui, oui, on est bien d'accord. L'idée du Comité de pilotage de janvier, c'est de prendre ce qu'il nous paraît justifié, possible, réfléchi, raisonnable et pour cela il y a aussi EGIS qui sera, je l'espère, de bons conseils.

14 - PROJET DE MOBILITES 2020-2025-2030

M. Baë, Adjoint délégué aux transports : nous avons formulé au travers d'une motion, que nous avons adoptée le 9 octobre dernier, un certain nombre de demande au SMTc, dans le cadre du projet mobilité 2020 - 2025 - 2030. Je vais vous les rappeler succinctement, parce que nous avons reçu la réponse.

- traiter de manière prioritaire le projet de ligne Express entre Fonsorbes et la gare de Colomiers

- renforcer la ligne 116 et augmenter l'amplitude horaire en cohérence avec l'arrivée de la ligne Linéo 3 sur Plaisance
- renforcer la ligne F, qui s'appellera 315, entre Fonsorbes et Muret aux heures creuses
- réimplanter les abris-bus du Conseil Départemental qui avaient été supprimés à l'occasion des travaux d'aménagement des arrêts TISSEO
- prolonger la ligne Linéo 3 jusqu'à Fonsorbes

Nous avons reçu une réponse très détaillée dont un point m'a sérieusement interpellé, j'ai demandé un certain nombre de précisions en vue d'apporter une réponse officielle.

Je ne vais pas vous lire l'intégralité du courrier, je vais vous lire les points qui sont essentiels, parce qu'après ils argumentent sur le bien fondé de telle ou telle chose.

Concernant la ligne express et le renforcement de la ligne 116 : ils nous confirment que sur le MURETAIN AGGLO deux corridors ont été retenus.

D'une part un corridor Muret - Portet vers Basso-Cambo en reprenant le tracé de la ligne 117.

D'autre part, un corridor Saint-Lys - Colomiers via Fonsorbes et La Salvetat Saint-Gilles.

Ils argumentent en disant que pour ce 2^{ème} Corridor, les études montrent un intérêt de mettre en place une ligne express entre Saint-Lys et Colomiers via Fonsorbes et La Salvetat Saint-Gilles car, répondant à une demande de déplacements vers le pôle emploi aéronautique de Colomiers, Cornebarrieu et Blagnac.

Il y a surtout une liaison vers la future 3^{ème} ligne de métro qui nous paraît également essentielle, ils expliquent le bien-fondé de cette démarche.

Ils terminent par un paragraphe qui m'a interpellé. Je vous le lis : "Enfin, comme cela devrait se faire, pour la ligne 117 sur l'axe Muret - Basso Camba, il ne s'agira pas de doubler la ligne 116 par une nouvelle ligne express, mais de faire évoluer la ligne 116 en ligne express, notamment aux heures de pointe pour répondre plus particulièrement à la demande de déplacement domicile - travail des salariés".

Pour moi, cela sous-entend : la ligne express dont ils nous parlent, ça va être, en fait, une évolution de la ligne 116. Quand on voit que la ligne 116, aujourd'hui, elle fait Saint-Lys - Plaisance et que la ligne express doit faire Saint-Lys - Colomiers, là il nous manque un morceau. J'ai demandé des précisions, pour l'instant je n'ai pas eu de réponse, j'apporterai une réponse officielle, de toute manière je vous donnerai les éléments que j'aurai eus sur le dossier.

Ensuite, nous avons demandé le renforcement de la ligne F. Ils nous disent : "concernant l'évolution de la ligne F je vous propose, dans un 1^{er} temps, d'évaluer sa fréquentation avant toute extension de service, nous pourrions ainsi décider de son évolution sur la base d'éléments tangibles de fréquentation et de service rendu aux habitants. En considérant le ratio recettes - dépenses habituellement utilisé."

Ils nous avaient fait exactement la même réponse pour la ligne 116. Cela ne veut pas dire que nous n'arriverons pas à la faire évoluer, loin de là.

Concernant le réaménagement des abris bus du Conseil Départemental. Là j'ai trouvé cela un peu fort, ils nous précisent que le Département de la Haute-Garonne a décidé de reprendre son mobilier urbain.

Ils précisent : "En fonction de l'évolution de la fréquentation de ces arrêts, que nous sommes en situation de mesurer grâce à la validation à bord des bus par les voyageurs, nous pourrions étudier dans certains cas l'évolution d'un arrêt pour l'équiper d'un abribus". TISSEO, je le rappelle, demande trente montées par jour. Sauf que la ligne F n'arrivera jamais à ce nombre-là. Ce, qu'à mon avis ils ont oublié, c'est que ces arrêts desservent aussi des bus du Conseil Départemental donc nous prévoyons de faire quantifier le nombre de montées également des bus du Conseil Départemental et nous demanderons qu'il soit ajouté au nombre de TISSEO.

Concernant le prolongement de la ligne Linéo 3. Là on s'attendait à la réponse, peut-être pas d'une manière aussi ferme, mais je vous lis la partie essentielle de la réponse : "Le réseau Linéo étant un réseau structurant, aux moyens conséquents en terme de matériels roulants, d'amplitude horaire et de niveau de service, il n'est pas destiné à être prolongé au-delà de la ville intense (ça veut dire Plaisance). Les coûts d'exploitation seraient trop importants au regard du potentiel de clientèle captable et un allongement kilométrique de la ligne aurait pour conséquence immédiate une dégradation de la vitesse commerciale de l'ensemble de la ligne avec perte d'efficacité et perte de clientèle. Nous vous proposons, par conséquent, d'inscrire la desserte de votre commune dans le cadre de la remise à plat du réseau bus classique, pour lequel les études sont en cours et seront présentées aux collectivités membres du SMTC début 2018".

Sur ce point-là, nous attendrons début 2018 pour savoir ce qu'ils nous proposent.

Mme le Maire : je sais qu'il y a eu mardi une réunion à laquelle participait M. Mandement sur la problématique des transports sur l'agglomération toulousaine, mais au-delà, puisqu'ils ont traité également de la LGV (Ligne à Grande Vitesse). Pour ce qui concerne les études qui vont être menées sur notre secteur, la ligne express dont il a été question, fait partie des études qui ont été lancées par le SMTC. Pour autant, c'est la question que posait M. Baë, si les fonsorbaïsiens n'ont plus de ligne 116 et s'ils ne peuvent plus aller à

Plaisance ou Tournefeuille en bus, ce n'est pas envisageable. Nous avons du mal à imaginer que ça puisse évoluer de la sorte mais c'est un dossier qui nous tient à cœur, comme vous le savez, et que nous suivons de près. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. Pilet : je pense que tout le monde est d'accord sur l'intérêt d'avoir un axe rapide Saint-Lys - Colomiers, ce serait une bonne chose et une plus-value. Après nous pouvons comprendre que s'il y a la ligne 116 un peu en parallèle sur une partie, cela peut faire parfois doublon. Il faudrait peut-être proposer une navette ou quelque chose de plus raccourci qui fasse Plaisance - Fonsorbes - Saint-Lys, de manière régulière et qui fasse jonction avec Linéo.

M. Baë : ou alors la proposition peut être de prolonger la ligne Linéo.

M. Pilet : je pense que la réponse semble assez claire, à part des mobilisations fortes, je ne vois pas ce qui pourrait faire changer leur position. Donc, c'est peut-être nécessaire de prendre le problème par un autre côté et de trouver un mix parce que nous avons tout à y gagner d'avoir cet axe qui aille vers Colomiers, qui soit desservi de manière intensive et après que nous puissions utiliser la ligne Linéo qui va être cadencée de manière intéressante.

M. Baë : de toute manière, il est absolument inenvisageable que la ligne Linéo soit présente à Plaisance sans avoir les moyens de la rejoindre. La question ne se pose même pas.

Mme le Maire : il ne faut pas se faire d'illusion, les lignes Linéo ne sont prévues que sur les zones très urbanisées. Donc, l'espace Fonsorbes - Plaisance n'étant pas urbanisé, et nous pouvons espérer qu'il ne le sera pas de si tôt, la prolongation du Linéo est, dans l'état actuel des choses, totalement inenvisageable. Ils sont vraiment sur un cadencement qui est lié à la notion de ville intense, et la ville intense s'arrête aux portes de Plaisance du Touch. Nous ne sommes pas sur cette classification dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine), donc, il va falloir trouver une autre solution.

M. Pilet : en plus, chaque collectivité ayant ses compétences, nous ne pouvons pas envisager par exemple que le MURETAIN AGGLO, la Mairie de Fonsorbes ou Saint-Lys mette en place des navettes etc ...

Mme le Maire : non, effectivement.

M. Pilet : nous sommes obligés de passer par TISSEO.

Mme le Maire : absolument.

M. Pilet : La bataille serait donc les correspondances de Linéo Plaisance depuis FONSORBES, SAINT-LYS, et même celles d'après parce que ça peut aussi intéresser SAINTE FOY DE PEYROLIERES et les autres communes.

Mme le Maire : nous suivons cela de près, et nous reviendrons vers vous dès que nous avons des réponses sur cette problématique de transport en commun.

15 - LE MURETAIN AGGLO - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUITE A LA FUSION DES INTERCOMMUNALITES DU 1^{ER} JANVIER 2017 (délibération n° 2017-176)

Mme le Maire : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) nous a transmis le rapport sur l'évaluation des charges transférées. Cela devait être fait dans délai de neuf mois après la fusion, donc avant le 30 septembre 2017, ce qui a été le cas.

La CLECT s'est réunie le 20 septembre 2017 et a produit un rapport, qui vous a été adressé avec la convocation du Conseil. Je vous rappelle que lors de la présentation de ce rapport devant la CLECT, la commune de Fonsorbes a voté contre. Nous avons voté contre, non pas parce que nous contestions les chiffres qui nous étaient proposés, mais parce que nous attendions depuis des semaines, voire des mois, une réponse du Président du MURETAIN AGGLO sur la nécessité de révision de notre attribution de compensation, ou sur le fait d'intégrer le pacte financier, dans lequel nous n'étions toujours pas, compte-tenu du fait que nous sommes rentrés relativement récemment à la communauté d'agglomération. N'ayant pas de réponse, nous avons montré que nous n'étions pas contents en votant contre la CLECT. A la suite de quoi, M. Mandement a compris qu'il fallait qu'il nous entende. Donc, il est venu ici en Mairie, vous avez tous été invités à une réunion qui s'est tenue un vendredi soir (le 22 septembre). Il s'est engagé ce soir-là sur la révision du pacte financier en 2018. Pacte dans lequel, bien entendu, la commune de Fonsorbes serait intégrée ce qui permettra de faire valoir, à ce moment-là, les rentrées fiscales liées à l'activité commerciale de la zone des Portes du Gers, ou du moins le début des rentrées fiscales, puisque les enseignes installées sur ce site-là sont exonérées d'une partie des taxes pendant deux ans. Néanmoins, il y a notamment la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) qui est rentrée dans les caisses du MURETAIN AGGLO, donc ça mérite qu'il y ait un retour vers la commune de Fonsorbes. M. Mandement s'est engagé sur le sujet.

Je vous propose donc de voter la CLECT, puisque les chiffres qui nous sont annoncés correspondent effectivement à la réalité et à ce qui a été négocié par la suite par la commune, avec les baisses que nous

avons eues au fil des années, des négociations et des économies qui ont été faites, notamment, sur le service Petite Enfance avant le transfert au 1^{er} janvier 2016.

J'ai écrit également au Président M. Mandement pour lui faire remarquer que dans cette CLECT étaient intégrés les remboursements des emprunts qui avaient été contractés par la commune, ou bien par le SIVOM à l'époque, sur l'environnement, les crèches et la voirie. Sachant qu'il y a une extinction progressive de ces emprunts, avec une baisse régulière tous les ans, qui est relativement peu importante sur les premières années mais que, bien entendu, il fallait que ce soit pris en compte et que notre CLECT soit revue en prenant en considération cette baisse-là. J'ai vu M. Mandement à ce sujet-là mardi avec M. Perez, Vice-Président aux Finances, et le Directeur Financier du MURETAIN AGGLO. Il est bien évident que c'est pris en compte. Ils m'ont également dit qu'ils allaient regarder s'il y avait une possibilité de regroupement de l'ensemble de ces emprunts, pour baisser notre participation de remboursements.

D'autre part, j'ai demandé quelle serait la possibilité de les rembourser en fonds de concours et non plus en fonctionnement. Ils vont regarder la faisabilité. Il est bien évident que si nous pouvions les rembourser en fonds de concours, cela serait nettement plus intéressant pour les finances de la commune. Nous avons été entendus par rapport aux demandes que nous avons formulées. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. Lalanne : juste une précision : M. Mandement s'est engagé verbalement ou par écrit ?

Mme le Maire : il s'est engagé verbalement mais je n'ai aucun doute. Cela a été redit en conférence des Maires et là c'est sur le compte-rendu de la conférence des Maires.

M. Gaubert : donc de fait, en 2018 la CLECT devrait baisser.

Mme le Maire : en 2018 elle devrait baisser. Cela représente 10 ou 15 000€ sur les emprunts, c'est ça ?

M. Krier : c'est en fait dans quelques années, je n'ai plus le nombre d'années exact, c'est trois - quatre ans où là il y aura une baisse significative puisqu'il y a l'extinction d'un certain nombre d'emprunts qui venaient du SIVOM.

Mme le Maire : là on est plus sur quelque chose de l'ordre du symbolique sur les années 2018 - 2019 - 2020. C'est après que la baisse est nettement plus significative.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adoption du rapport de la CLECT.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	
	Abstention :	

16 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire : quatre arrêtés modificatifs ont été pris concernant les régies suivantes :

- régie "Entrées des spectacles"
- régie "Médiathèque-ludothèque"
- régie "Location de salles et de matériels"

17 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. La voirie est une compétence du MURETAIN AGGLO, concernant les travaux de ce domaine, nous voudrions avoir une explication précise des règles de financement (entre FONSORBES et LE MURETAIN AGGLO), en prenant en compte la répartition entre fonctionnement et investissement, pouvez-vous nous l'illustrer par deux exemples concrets à savoir l'aménagement futur de la rue Déodat de Séverac et un aménagement déjà réalisé : la rue des Jardins.

Mme le Maire : cette question, M. Pilet, est arrivée effectivement dans un délai de 48h, mais les services n'ont pas eu le temps de la traiter, donc nous vous répondrons lors du prochain Conseil Municipal.

Il en est de-même pour une des questions de M. Lalanne.

Quand vous avez des questions qui demandent des recherches et du travail, ce serait bien de nous les faire parvenir avec un délai un petit peu plus long, cela permet d'être traité.

Pour autant, c'est tout à fait exceptionnel que je vous fasse ce type de réponse sur des questions que vous posez les uns ou les autres, mais là pour le coup, 48h c'est vraiment trop juste.

M. Pilet : j'entends effectivement. Je vais expliquer le pourquoi de la question : c'est que justement à la réunion publique, il semblait que nous n'étions pas d'accord. Nous n'avons souvent, peut-être pas, les bonnes explications sur le financement justement de la voirie.

Mme le Maire : j'ai bien compris que c'était lié à cela.

M. Pilet : le fait d'avoir une explication précise, avec des exemples, pour que ce soit bien clair et, je pense, que ça servira aussi à tous les autres élus, de bien comprendre comment ça fonctionne.

Mme le Maire : pas de problème, nous vous expliquerons cela.

2. Où en est le projet de révision du PLU ?

M. Marin : vous allez prendre cela pour une lapalissade. Nous sommes en train de finaliser toute cette étude-là.

Une nouvelle réunion est prévue en novembre avec le SMEAT de Toulouse et la DREAL. Le dossier sera soumis en Conseil Municipal en décembre ou en janvier, puisque c'est quand même assez complexe. Actuellement, nous sommes en cours de relecture de toute la réglementation du PLU. C'est quand même très long. Le PLU sera arrêté ensuite, après décembre ou janvier, et adressé aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour qu'elles nous donnent un avis, leur délai de réponse est de trois mois maximum. Si l'arrêt du PLU se fait en janvier, ça sera à partir d'avril et après cette phase, nous lancerons l'enquête publique.

M. Pilet : c'est une information générale : est-ce que nous pourrions, peut-être, avoir lors d'une commission urbanisme, un temps de travail un peu plus conséquent pour voir les avancées, les éléments qui ont bougés, peut-être autour de décembre ou janvier.

M. Marin : oui, tout à fait cela sera fait.

M. Pilet : merci

M. Lerat : juste pour précision : lors de l'examen en conseil, il y aura une délibération pour arrêter le PLU, cela sera, comme l'a dit M. Marin, soit courant décembre, soit courant janvier. Lors de cette séance, nous présenterons le zonage et de divers éléments mais nous pouvons aussi le travailler en commission. Pour vous présenter le zonage : il est actuellement terminé, il y a le règlement à finaliser comme cela a été dit. Ensuite, nous avons envoyé plusieurs courriers aux Personnes Publiques Associées (PPA). Nous attendons des réponses, et ensuite après l'arrêt du PLU, nous sommes tenus de faire une consultation officielle des PPA, c'est un peu lourd. Cela représente vingt et un PPA à consulter.

Mme le Maire : Nous les avons déjà reçues, il y a déjà eu des réunions à Fonsorbes avec un certain nombre d'entre eux de façon à pouvoir s'appuyer sur leurs conseils, ne pas se retrouver au terme de l'arrêt du PLU avec des retours négatifs parce que nous ne les aurions pas consultées en amont. Donc c'est lourd, une révision du PLU prend un temps important. Il me semble que nous avons été relativement rapide par-rapport à ce que nous pouvons entendre sur certaines communes, où parfois la révision dure cinq, six, sept ans. C'est quelque chose de lourd. Est-ce que nous avons répondu à votre question M. Pilet ?

M. Pilet : quand il y aura un travail en commission, pour aussi entendre l'avis de l'opposition.

Mme le Maire : et que vous ayez des informations en amont.

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Combien de logements (collectifs et sociaux), construits, en cours d'achèvement ou en projet, sont ou vont être équipés par les promoteurs de dispositifs liés à l'énergie renouvelable ?

Mme le Maire : c'est à cette question qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas répondre, comme je l'ai indiqué précédemment.

2. Bilan du nombre d'appareils électroniques portables (PDA), destinés à la verbalisation électronique d'infractions, sont en dotation sur la commune ?

M. Franchina, Conseiller délégué à la tranquillité publique et au développement numérique : il y a eu deux appareils de type PVE (Procès Verbal Electronique) qui ont été achetés en octobre 2015 et qui permettent de faire de la verbalisation. Ensuite, le dispositif est mis sur un terminal qui automatise la transmission des contraventions. Le montant total de cet achat pour les deux appareils était de 3 591,60€.

Le nombre de contraventions en 2016 est de 391. Pour 2017, à ce jour, on en est à 312 verbalisations.

Il est à noter que la répartition financière des amendes de police pour les villes de plus de 10 000 habitants est proportionnelle au nombre de contraventions constatées sur le territoire de chaque collectivité, il est pris en compte le volume de l'année précédente.

Pour l'année 2016, nous avons eu 396 timbres-amendes, pour un montant total de 16 194€.

M. Lalanne : je vous remercie pour ces précisions.

Mme le Maire : sachant que quand des Fonsorbais sont verbalisés, j'entends très souvent: "c'est pour enrichir la commune que vous verbalisez". La réponse est clairement non. Ce n'est pas pour enrichir la commune, c'est tout simplement parce qu'ils sont en infraction.

18 - INFORMATIONS DIVERSES

Déviations de Fontenilles - Saint-Lys RD 37, section 5

Mme le Maire : la première information concerne la déviation entre Génibrat et la RD632. Nous avons reçu un courrier du Conseil Départemental, le 31 octobre, auquel était joint la lettre de relance adressée au Préfet de région, concernant la demande de dérogation de destruction d'espèces protégées. L'obtention de cette autorisation conditionne le démarrage des travaux de la RD 37.

M. Méric, interpelle le Préfet en lui expliquant que toutes les contraintes en terme environnemental ont été respectées. Les compensations qui étaient demandées, ont été faites, validées par la DREAL et malgré cela, les services de la DREAL n'ont toujours pas donné leur avis positif pour le démarrage des travaux.

Nous vous ferons passer une copie du courrier de M. Méric adressé au Préfet.

Je comprends que M. Méric soit fort mécontent parce que quand on sait les montants des compensations qui ont dues être faites par-rapport à aux espèces protégées, le temps que ça a pris, le retard que ça génère sur le début des travaux, c'est quelque chose qui peut énerver tout un chacun, à fortiori ceux qui se sont donnés du mal pour essayer faire avancer le dossier.

Le PACS

Mme le Maire : depuis le 1^{er} novembre, les Mairies ont en charge les Pacte Civil de Solidarité. Les deux officiers d'Etat Civil chargés des naissances, mariages et décès assurent cette mission. Une troisième agent va être formée.

Les dossiers devront être déposés à l'accueil de la Mairie ou par télétransmission. Après examen des documents, les personnes seront contactées pour compléter le dossier si besoin, ou pour fixer un rendez-vous pour la signature du PACS.

Un bureau fermé du rez-de-chaussée de la Mairie est mis à disposition pour l'accueil des personnes pour toutes les démarches d'Etat Civil.

Le nombre prévisionnel de PACS est identique à celui des mariages, soit environ, une quarantaine par an.

Un article est paru sur le site internet de la Mairie et sur les réseaux sociaux. Il précise les démarches à faire pour la conclusion, la modification et la dissolution ainsi que les documents à fournir. Ce début de mois, deux dossiers ont été déposés.

SMEA - RESEAU 31

Mme le Maire : lors de la dernière réunion de la Commission Territoriale n° 6, une proposition a été faite ou du moins, il nous a été montré l'étude concernant l'harmonisation des tarifs dont il était question, nous l'avions déjà évoqué. Initialement l'harmonisation des tarifs devait se faire par Commission Territoriale, il s'avère que c'est un petit peu compliqué, il y a des Commissions Territoriales où cela a déjà été fait, les tarifs étaient probablement très proche les uns des autres. Ce n'est pas spécialement le cas sur notre Commission Territoriale, puisqu'il y a une grosse différence entre nos tarifs, ceux de Sainte-Foy de Peyrolières qui eux sont particulièrement élevés, qui sont au-delà des nôtres ; et ceux de Plaisance du Touch ou de La Salvétat Saint-Gilles qui eux sont plutôt bas.

Donc, ce qui est évoqué là, c'est une baisse de nos tarifs, de l'ordre de - 13% sur le cubage, pour 2020. Je pense que cela apparaîtra donc sur la facture de 2021. Nous allons attendre de voir ce qu'il va se passer, voilà les propositions qui sont faites, c'est un début, c'est mieux. Nous attendons une confirmation de ces chiffres-là.

Fonds de concours 2017 "structurants" du MURETAIN AGGLO

Mme le Maire : c'est une très bonne nouvelle, LE MURETAIN AGGLO nous a attribué un fonds de concours pour la rénovation de la salle du Trépadé de 48 420€.

Pour rappel, nous avons déjà eu une subvention de l'Etat, la DETR à 120 000€ ; le Conseil Départemental à 105 000€ ; soit un total de subvention de 273 420€ et 3 286€ en certificat d'économie d'énergie ; le montant total des travaux : 881 000€. Cela représente 48 000€ de subventions supplémentaires.

Infraction au PPRI

M. Marin : lundi 6 novembre 2017, le propriétaire de la parcelle au bord du Touch, de l'autre côté de la Départementale par-rapport un club hippique, est passé en audience correctionnelle pour remblaiements importants en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation).

Étaient parties civiles : une association de protection de l'environnement, la police de l'eau et la Mairie de Fonsorbes.

Lors de cette audience, tout a été dit, la Mairie de Fonsorbes a fait remarquer que les remblais étaient importants puisqu'ils correspondent à 2 800 m³, c'est-à-dire l'équivalent de deux cent cinquante très gros camions. Il a été précisé que la parcelle est située en zone rouge du PPRI et donc cela met en danger les populations et les biens, parce que ça risquait de provoquer des inondations catastrophiques, étant donné que les champs d'expansion du Touch sont remblayés.

Le tribunal nous a entendu et a condamné le propriétaire à une amende de 5 000€ avec sursis, à enlever les remblais et à remettre en état initial sous trois mois, avec une astreinte de 50€ par jour et une compensation à donner à l'association de protection de l'environnement de 800€. Maintenant, le propriétaire a jusqu'au 8 février pour enlever l'essentiel de la terre.

M. Lalanne : est-ce que le prévenu était présent ?

M. Marin : oui tout à fait, il était présent et assisté d'une avocate.

Mme le Maire : on espère qu'il va donner suite, mais ça fait beaucoup de camions qui vont devoir venir sur site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Madame le Maire
SIMÉON Françoise



La secrétaire de Séance
MALET Laetitia

